

EXTRAIT DU REGISTRE DE DÉLIBÉRATIONS DU CCAS DE SÈVREMOINE

Séance du mercredi 15 octobre 2025

Envoyé en préfecture le 27/10/2025
Reçu en préfecture le 27/10/2025
Publié le
ID : 049-200054435-20251027-DELIB_063_CCAS-DE

SÈVREMOINE CCAS

Nombre de membres du Conseil d'Administration : 16

Nombre de membres présents : 11

Nombre de membres consultatifs présents : 0

Date de la convocation : mercredi 8 octobre 2025

Délibération n° : 2025-063

Le mercredi 15 octobre deux mille vingt-cinq, à 18 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de SÈVREMOINE s'est réuni, à St Macaire en Mauges, salle Arums, 23 place Henri Doizy, sous la Présidence de Claudine Gossart, Vice-Présidente du CCAS.

Membres présents (11) : Jean-François Bellocq, Christelle Dupuis, Cécile Fleurance, Claudine Gossart, Cécile Grelaud, Marianne Guinebretière, Damien Mazé, Annie Naud, Elisabeth Pouplard, Marie-Annick Renoul, Marie-Agnès Villeneuve.

Membres absents n'ayant pas donné de délégation de vote (4) : Aurélie Brunet, Christine Hamard, Marie-Paule Noiriél, Henri Raulais.

Membre absent ayant donné une délégation de vote (1) :

Absent	Délégation de vote à
Didier Huchon	Claudine Gossart

Membre consultatif présent (0) :

Membres consultatifs absents (3) : Eric Chouteau, Caroline Fonteneau, Florence Poupin

Secrétaire de séance : Cécile Fleurance

EHPAD Le Clair Logis : Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses 2024

Rapporteur : Claudine Gossart – Vice-Présidente du CCAS

EXPOSÉ DES MOTIFS

Madame la Vice-Présidente après avoir présenté au Conseil d'Administration l'exécution des recettes et des dépenses relatives à l'exercice 2024 a constaté la totale concordance des soldes avec le compte de gestion établi par le Trésorier :

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ ERRD 2024

RECETTES	3 569 350,85 €
DEPENSES	3 667 219,71 €

Résultat au compte 12 : -97 868,86 €

Capacité d'Autofinancement	-463,72 €
----------------------------	-----------

TABLEAU DE FINANCEMENT ERRD 2024

RESSOURCES (CAF comprise)	31 201,08 €
EMPLOIS (affectation au 1068 comprise)	16 785,79 €

Apport au fonds de roulement : 15 819,93 €

DÉLIBÉRATION

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M22 ;

Vu le compte de gestion 2024 du budget annexe « EHPAD Le Clair Logis » établi par le receveur municipal,

Le Conseil d'Administration du CCAS, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE l'Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses 2024 du budget de l'EHPAD Le Clair Logis.**

Copie certifiée conforme au registre dûment signé.

Claudine Gossart
Vice-Présidente du CCAS de SÈVREMOINE